

I – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

A RAPPEL DES PRINCIPES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes et méthodes généralement admis.

Ces comptes ont été présentés et analysés lors du Conseil d'Administration du 12 mars 2009.

B PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

1°/ Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations incorporelles comprennent :

- logiciels
-
-

2°/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, TVA comprise.

Les amortissements pour dépréciation sont les amortissements économiques justifiés. Ils sont calculés selon le mode linéaire.

3°/ Subventions

Au titre de la période, l'Association a perçu les subventions suivantes :

1) Subvention de fonctionnement

• la CAP - fonctionnement	16 100,00 €
• CAP (anim.Réseau, At Création, CitéLab',EP solidaires)	49 687,00 €
• CAP (référentiels métiers)	2 000,00 €
• Subvention du Conseil Régional (E T.A)	4000,00€
	TOTAL : 71 787,00 €

2) Prestations

• Subvention CRDD/Atelier de la Création	48 594.76 €
• Subvention C Général / Dév. Animation du réseau)	13050,00 €
Subvention C Général / aide au poste administratif At. Création)	1 800,00 €
• Subvention CDC/Cité Lab'	10 500,24 €
• Subvention MDE / Cité Lab'	10 000,00 €
• Subvention CUCS / SAP	10 000,00 €
• Subvention Etat FDI (plaquette)	4 000,00 €
• Subvention Etat FDI / Formation mutualisée (ingénierie)	14 083,00 €
• Subvention Etat FDI / Formation mutualisée (FAF)	<u>57 902.48 €</u>
	TOTAL : 169 930,48 €

4°/ Mise à disposition

La mise à disposition des locaux par la Ville de Poitiers fait l'objet d'une évaluation : 11500 €
Valorisée en produits et charges supplémentifs.

5°/ Les contributions volontaires

La participation des bénévoles à l'activité de l'Association n'a fait l'objet d'aucune valorisation.

II – ACTIF IMMOBILISE

A ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières
Valeur brute au début de l'exercice	2 305,64 €	43 658,84 €	-
+ Investissement de l'exercice	-	-	500,00 €
- Cessions et mises hors service	-	-	-
VALEUR BRUTE A LA CLOTURE	2 305,64	43 658,84 €	500,00 €-

B ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Amortissement au début de l'exercice	2 305,64 €	32598,25 €	34 903,89 €
+ Dotations de l'exercice		3 388,22 €	3 388,22 €
- Amortissements sur éléments cédés et repris	-	-	-
AMORTISSEMENT A LA CLOTURE	2305,64 €	35 986,47 €	38292,11 €

III – PROVISIONS

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Provision dépréciation créances	-	-	-	-
Clients 491	-	-	-	-

IV – COMPTES DE REGULARISATION

A ACTIF

Il se décompose de la manière suivante :

1°/ Créances Subventions à recevoir

⇒ report à nouveau	68289,80 €
⇒ divers solde de subventions recues	-54196,80 €
⇒ CDC non perçue en 2008	- 853,44 €
⇒ subvention CAP (animation épicerie solidaires)	7 500,00 €
⇒ subvention du Conseil Général- (solde 30%)	4 515,00 €
⇒ subvention du CRDD – Atelier de la Création	23 594,76 €
⇒ Subvention MDEF	10 000,00 €
⇒ subvention CDC 2009	10500,24 €
⇒ Subvention FDI FAF (4 ^{ième} convention solde 50%)	<u>14 750,00 €</u>

Total : **84099,56 €**

Autres produits à recevoir :

⇒ Report à nouveau	5206,26 €
⇒ Extourne produit à recevoir	- 2 040,01 €
⇒ Extourne IPCA remboursement DLA	- 1 125,00 €
⇒ Extourne subvention à recevoir IRIS	- 1 800,00 €
⇒ Aide emploi Auxéméry	70,00 €
⇒ Participation Epicerie Solidaire	1 060,00 €
⇒ prestation pour IRIS	3750,00 €
⇒ prestation pour le SAFIRE	4500,00 €

Total : **9621,25 €**

Autres charges à payer :

▪ Facture non reçut FAF	<u>285,00</u>
	Total : 285,00 €

2°/ Charges constatées d'avance

▪ Chèques déjeunés 2010	3 212,91 €
▪ Maintenance informatique	157,00 €
▪ Abonnement journal des professionnels	21,00 €
▪ Abonnement Alter éco	59,00 €
▪ Abonnement Juris édition	265,25
▪ Fournitures diverses	<u>435,00</u>

Total : **4 150,16 €**

3°/ Produits constatés d'avance

▪ Report à nouveau	2 418,00 €
▪ Produits constaté d'avance extourne	- 3551,00 €
▪ Subvention Conseil régional	2 333,00 €
▪ Subvention CAP ES	<u>3 500,00 €</u>

Total : **4 700,00 €**

B PASSIF**Charges à payer**

N° Cpte	Libellés	Montant TTC
4081	- Honoraire commissaire aux comptes 2009	1800,00 €
4282	- Congés à payer	4 811,00 €
4283	- Primes de précarité	227,00 €
	- Provision prime 2009	3 700,00 €
	Sous total compte 42	10538,00 €
4373	- taibout	147,99 €
438	- Charges sociales/congés payés	2 294,00 €
	- Charges sur prime	1784,00 €
	- autres charges personnel	305,00 €
	Sous total comptes 43	4383,00 €
4473	- UNIFAF	150,67 €
	Sous total compte 44	150,67 €
4686	Charges à payer	285,00 €
	Sous total COMPTE 46	285,00 €
	TOTAL	15356,67 €

C DIVERS

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

(article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif)

Rémunérations et avantages en nature versés au care dirigeant salarié en 2009 : 37227,10 €

V – FAITS SIGNIFICATIFS

Événementiel pour marquer les 20 ans du CAPEE le 2 octobre 2009

Mise en place d'une nouvelle action d'animation d'un réseau d'épicerie solidaire à compter du 1^{er} novembre 2009, se traduisant par le recrutement d'un animateur à temps partiel.

Suite au départ de la comptable, l'association a décidé de passer par un groupement d'employeur pour gérer cette fonction. Depuis le 15 juin 2009 le CAPEE fait appel au GESC pour une prestation de service comptable.

Lors de sa séance le 12 mars 2009, les membres du conseil d'administration ont arrêté les comptes. Le Résultat sera affecté au cours de l'assemblée générale.